

Compte-rendu du 6^e Café Citoyen

Salle des fêtes de Puy-Saint-Martin

Samedi 19 janvier de 17h-19h

Cette cession est animée par Mesdames Nadine Adams et Marie-Claire Debouverie. Elle réunit une quarantaine de participants, dont Monsieur le Maire, d'autres élus, des habitants de Puy-St-Martin et des communes voisines.

Le sujet de ce Café Citoyen concerne uniquement le projet de construction d'un parc éolien sur la commune. L'objectif est **d'informer les habitants sur ce projet, de les aider à en comprendre les objectifs et les enjeux et de leur permettre de partager leurs idées et leurs avis.**

Le Café Citoyen se déroule ainsi :

- **Présentation** du projet de construction d'un parc éolien par M. Olivier Constant
- **Questionnement** sur l'éolien par M. Michel Thivolle
- **Échanges** entre les participants et les intervenants

1. Présentation du projet de construction d'un parc éolien

M. Olivier Constant est invité en tant que promoteur du projet d'installation de trois éoliennes sur le territoire de la commune de Puy-Saint-Martin. Il présente le projet, son contexte et ses enjeux.

Sa société drômoise Bellane ENERGIE SAS a 15 ans d'expérience dans l'éolien et exploite notamment une éolienne à la Répara Auriples depuis 2009. Il rappelle le contexte au niveau des objectifs 2020 du schéma régional en Rhône-Alpes et la part (18 %) que représentent les énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles et nucléaires.

Il précise les points suivants :

- le projet de Puy-St-Martin pourrait créer 6 emplois,
- les 3 éoliennes seraient construites au-dessus des Ours, dominant la plaine de Chevrière,
- l'objectif poursuivi est d'associer les collectivités locales au projet, tout en limitant leur prise de risques financiers et en palliant leur manque de fonds propres,
- les retombées financières sur 20 ans pourraient être conséquentes pour la commune et les collectivités locales.

Il termine en présentant le planning du projet sur les 3 prochaines années.

2. Questionnement sur l'éolien

M. Michel Thivolle présente un questionnement sur l'éolien :

■ Énergie propre et durable ?

Utilisation de matériaux pour la construction :

- 1 000 tonnes de béton pour le socle
- 25 à 40 tonnes d'acier pour le mât et l'armature
- Résines et fibres de verre pour les pales
- Silicium, aluminium, plastiques, polypropylènes (pétrole) pour l'électronique
- 3 tonnes de cuivre pour les bobinages de la génératrice, les câbles, le système de chauffage et de refroidissement, le transformateur et le système de mise à la terre
- 17 métaux (néodyme, dysprosium...) provenant de terres rares parfois utilisés pour certaines éoliennes

■ Durée de vie ? Recyclage ?

- En moyenne, 25 ans
- 3 choix possibles : prolongement de la durée de vie, remplacement par des éoliennes plus modernes ou démantèlement
- Recyclage : les constituants sont recyclables à environ 98 %
- Démantèlement : financé par l'exploitant et provisionné dès la 1^e année sur un compte bloqué et une assurance garantissant le financement (loi).

▪ **Qu'en est-il des nuisances ?**

- Nuisances pour la faune : oiseaux et chauve-souris
- Nuisances visuelles :
 - ✓ Clignotement des feux de signalisation par son caractère répétitif et obsédant la nuit
 - ✓ Stimulation lumineuse stroboscopique
 - ✓ Défiguration du paysage : retentissement psychologique et dévalorisation immobilière
- Nuisances sonores :
 - ✓ Le bruit généré par le rotor et la rotation de ses pales est composé de basses fréquences et d'infrasons.
 - ✓ Sans être perceptible à l'oreille, la propagation des ondes basse fréquence pourrait également être ressentie par le corps (rapport de l'académie de médecine, 2017).
 - ✓ Le bruit éolien entendu est ajouté au bruit résiduel.

En résumé :

- ✓ En émettant un bruit répétitif, régulier et mécanique, l'éolien tranche avec le paysage sonore traditionnel des campagnes.
- ✓ L'éolien pose des objets industriels inhabituels dans un espace agricole et forestier.
- ✓ Syndrome des éoliennes : ensemble de facteurs psychologiques qui assemblés génèrent un réel mal être chez certaines personnes.

▪ **Quel est l'intérêt pour le village ?**

Monsieur le maire, interrogé sur cette question, répond que la décision du conseil municipal est motivée par la nécessité de participer à la transition énergétique et par l'aspect financier non négligeable de l'opération.

▪ **Financement : que deviendrait le soutien financier de la CCVD suite à notre demande de départ ?**

Monsieur le maire, interrogé aussi sur cette question, répond que cela ne changerait rien.

3. Echanges entre les participants et les intervenants

Plusieurs Puy-Saint-Martinois interviennent pour :

- souligner l'impact des nuisances sonores pour les habitants du quartier le plus proche des éoliennes déjà en fonction et l'impact des nuisances visuelles pour les touristes arrivant de Montélimar ou de Crest,
- s'étonner de l'utilité d'embellir le village (Chastelat, Grande Rue) et de porter l'appellation en « Drôme provençale » si c'est pour ensuite installer 3 éoliennes sur la colline dominant le village,
- faire le constat que le saupoudrage d'éoliennes sur le territoire français pourrait être pensé autrement, par exemple construire des éoliennes offshore,
- s'étonner que l'obtention d'un permis de construire d'un garage soit soumise à une réglementation stricte, alors que la construction d'éoliennes dans un paysage remarquable ne pose aucun problème.

Les questions suivantes sont posées :

- Combien l'achat et la construction d'une éolienne coûtent-ils ? Le promoteur répond 3,6 millions d'euros et ajoute que les coûts du démantèlement seraient faibles.
- Quel est le pourcentage de la participation des collectivités locales puisque, dans le diaporama de M. Constant, les chiffres semblent contradictoires ? Le promoteur répond que la participation des collectivités locales serait ainsi répartie : 15% pour OSER et 35% pour les collectivités locales (CCVD et commune).
- Combien de temps de production faudra-t-il pour que le bilan écologique soit équilibré ? Le bilan écologique d'une éolienne sera équilibré entre quatre à huit mois de production.
- Pour quelles raisons les deux éoliennes déjà en fonction sont-elles devenues plus bruyantes depuis environ un an ? Certains membres de l'assemblée mettent en avant la coupe de bois qui permettrait aux sons de se propager plus facilement. Le promoteur dit n'avoir été mis au courant de ce phénomène que depuis peu. Il précise qu'il va s'occuper d'en chercher la raison.
- Un entretien et une révision générale des pales sont prévus pour 2020. A cette occasion, la surface des pales sera réparée si nécessaire. Le promoteur ajoute que les nouvelles éoliennes ont maintenant des peignes sur la tranche des pales annulant tout bruit.
- Pourquoi ne pas installer ces peignes sur les pales des anciennes éoliennes ? Le promoteur répond que ce n'est pas possible, car elles n'ont pas le profil adéquat.
- Pour quelles raisons si peu de Puy-Saint-Martinois sont-ils venus à ce Café Citoyen ? Le maire répond qu'ils ne doivent pas se sentir concernés puisque quand le sujet est passé au conseil municipal, personne n'est venu donner son avis. L'animatrice rappelle aussi qu'il y a ce même soir deux autres manifestations dans la commune.

Plusieurs habitants des communes de Grâne, Autichamp, La Répara Auriple, Roynac dont certains sont membres de l'association PIED, interviennent pour affirmer :

- qu'ils subissent chaque jour les nuisances sonores des éoliennes installées près de leurs maisons,
- que l'installation d'éoliennes est inutile sauf pour le promoteur et qu'elles sont payées par le contribuable,
- que ces constructions industrielles ne favorisent pas le tourisme,
- que la commune de La Répara Auriples a refusé l'installation d'éoliennes supplémentaires en raison des nuisances engendrées par celles déjà installées sur son territoire,
- que la commune de Roynac a fait de même,
- que les éoliennes défigurent le paysage,
- qu'une des éoliennes installées sur le territoire de La Répara (pas celle appartenant à M. Constant) n'a plus de permis de construire depuis avril 2017 et que néanmoins elle fonctionne toujours,
- que la vente du château d'Autichamp a été annulée en raison de ce projet de construction d'éoliennes sur PSM,
- que le bruit généré par une éolienne peut atteindre régulièrement 40 décibels (auparavant la limite admise était 30 dB, elle a été relevé à 40 dB),
- que les maisons situées près des éoliennes perdent de leur valeur.

La séance se termine à 19 heures.